

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-MER

Arrêté municipal n° 102/2023
Réglementant l'accès et la circulation Grande Rue Ville Basse

Monsieur Pierre Ducrocq, Maire de Montreuil-sur-mer,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-2 à L 2213-5 ;

Considérant que la Ville de Montreuil-sur-mer est propriétaire des fortifications des Remparts, dont la préservation et l'entretien ont été transférés à la Communauté d'Agglomération des deux Baies en Montreuillois ;

Considérant que les fortes précipitations de ces dernières semaines semblent avoir fragilisé certains secteurs déjà vulnérables de la fortification ;

Considérant les fissures et la déformation constatées du mur situé Grande Rue Ville Basse en contre-bas de la Porte de Boulogne et le risque d'éboulement en résultant ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes mesures nécessaires à la sécurité des personnes ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : A compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre, l'accès et la circulation sont interdits dans la Grande Rue Ville Basse de son intersection avec l'Avenue du 11 Novembre à son intersection avec la Rue des Moulins.

Article 2 : Une signalétique sera mise en place pour sécuriser les lieux.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services, la Gendarmerie Nationale, les Services Techniques et tous les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé aux formalités de publication.

Fait à Montreuil-sur-mer, le 05 décembre 2023

Publié et déclaré exécutoire
Le 06 DEC. 2023

Pour le Maire et par délégation,
L'adjoint au Maire,
François DESRUES



Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
contact@ville-montreuil-sur-mer.fr / www.ville-montreuil-sur-mer.fr